

TERMES DE RÉFÉRENCE (TdR)

Recrutement et mobilisation de mentors pour l'accompagnement des jeunes de la région de Marrakech-Safi vers l'insertion socio-professionnelle

TILILA - Relance économique et travail décent au Maroc après le tremblement de terre – AID 013244/08/2

Dans le cadre du projet TILILA, financé par l'AICS (Agence Italienne pour la Coopération au Développement), présenté par Oxfam Italie et mis en œuvre en partenariat avec Enactus Morocco, la FLDF, JengaLab et Codiasco.

Élément	Cadre
Organisation responsable	Enactus Morocco
Dispositif	Mentorat – Résultat 1 (R1)
Région d'intervention	Marrakech-Safi, notamment Al Haouz et Chichaoua
Jeunes bénéficiaires	100
Mentors à mobiliser	12 mentors titulaires et 5 en réserve
Durée du mentorat	6 mois
Formation préalable	30 heures – 5 jours

Date limite de soumission : 17 novembre 2026 à 23h59 (heure du Maroc)

1. INTRODUCTION

Enactus Morocco est une organisation engagée dans le développement de l'entrepreneuriat et de l'innovation sociale, ainsi que dans l'accompagnement des jeunes vers le développement de leurs compétences et leur insertion socio-professionnelle. À travers ses programmes, Enactus Morocco contribue à renforcer les capacités des jeunes et à rapprocher leurs compétences des besoins du monde professionnel.

Dans le cadre du programme TILILA, Enactus Morocco contribue à la mise en œuvre du Résultat 1 (R1), qui prévoit un parcours de formation en situation de travail (« on-the-job training ») destiné à 100 jeunes et jeunes adultes de la région de Marrakech-Safi, accompagnés par des mentors qualifiés.

Le dispositif de mentorat vise à compléter l'expérience pratique réalisée au sein des structures d'accueil par un accompagnement régulier, individualisé et bienveillant. Les mentors interviendront avant l'intégration des jeunes, pendant leur expérience en milieu professionnel et dans la préparation des prochaines étapes de leur insertion.

2. PROGRAMME TILILA

Le programme TILILA, financé par l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS), est présenté par Oxfam Italie et mis en œuvre en partenariat avec Enactus Morocco, la Fédération des Ligues des Droits des Femmes (FLDF), JengaLab et Codiasco. Il vise à contribuer à la relance économique et à la création d'opportunités d'emploi décent, inclusif et durable dans la région de Marrakech-Safi, particulièrement touchée par le séisme du 8 septembre 2023.

Le programme s'articule autour de trois résultats complémentaires : le renforcement de l'offre de compétences et de l'employabilité des jeunes (R1), le renforcement des capacités des entreprises sociales et des start-ups (R2), ainsi que la sensibilisation et le plaidoyer en faveur du travail décent et inclusif (R3).

Dans le cadre du R1, 100 jeunes bénéficiaires suivent un parcours de formation en situation de travail, complété par un dispositif de mentorat. Le présent appel vise à recruter douze (12) mentors et à constituer une liste de réserve de cinq (5) mentors supplémentaires, afin d'assurer un accompagnement adapté aux besoins des jeunes tout au long de leur parcours.



3. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISSION

Les provinces d'Al Haouz et de Chichaoua, dans la région de Marrakech-Safi, figurent parmi les territoires les plus affectés par le séisme de septembre 2023. Les jeunes de ces territoires peuvent être confrontés à des difficultés d'accès à l'emploi, à des contraintes de mobilité et à des obstacles liés à leur environnement socio-économique et professionnel.

La formation en situation de travail permet aux jeunes de développer des compétences directement mobilisables en entreprise. Toutefois, l'expérience pratique seule ne suffit pas toujours à sécuriser leur parcours : l'intégration dans une structure d'accueil, l'adaptation aux exigences professionnelles, la confiance en soi, la motivation et la gestion de difficultés personnelles ou professionnelles nécessitent un accompagnement complémentaire.

Le mentorat répond à ce besoin en offrant aux bénéficiaires un interlocuteur de proximité capable de les écouter, de les orienter, de suivre leur progression et d'identifier rapidement les difficultés susceptibles de compromettre leur parcours. Il contribue également à sensibiliser les structures d'accueil aux principes du travail décent, de l'inclusion et de l'intégration professionnelle durable.

3.1. Objectif général

Assurer un accompagnement personnalisé, régulier et professionnel des jeunes bénéficiaires afin de renforcer leur développement personnel et professionnel, faciliter leur intégration au sein des structures d'accueil et favoriser leur insertion socio-professionnelle.

3.2. Objectifs spécifiques

- Renforcer la confiance en soi, la motivation et l'autonomie des jeunes bénéficiaires ;
- Développer les compétences comportementales et professionnelles utiles à leur intégration en milieu de travail ;
- Faciliter l'adaptation des jeunes à leur environnement professionnel et prévenir les difficultés pouvant compromettre leur parcours ;
- Aider chaque jeune à clarifier ses objectifs, à identifier ses compétences et ses axes de progression ;
- Accompagner les jeunes dans la valorisation de leur expérience pratique et la préparation des prochaines étapes de leur insertion professionnelle ;
- Contribuer à la sensibilisation des structures d'accueil aux principes du travail décent, de l'inclusion et de l'intégration durable.

4. PÉRIMÈTRE ET CHIFFRES CLÉS

Indicateur	Cible / cadre
Jeunes bénéficiaires	100 jeunes
Mentors à mobiliser	12 mentors titulaires et 5 mentors en réserve
Portefeuille indicatif	Environ 8 à 10 jeunes par mentor
Durée du mentorat	6 mois
Volume d'intervention	40 heures globales par mois et par mentor, pour l'ensemble du groupe suivi
Formation préalable	30 heures réparties sur 5 jours
Représentation féminine	Au moins 40 % des mentors sélectionnés
Sensibilisation des structures d'accueil	10 rencontres par mentor

Zone géographique : région de Marrakech-Safi, avec une intervention ciblant notamment les provinces d'Al Haouz et de Chichaoua. Les communes d'intervention seront précisées en fonction de l'affectation des jeunes, de la localisation des structures d'accueil et des disponibilités géographiques des mentors.

L'affectation des jeunes aux mentors sera définie par l'équipe TILILA en tenant compte des profils, des besoins des bénéficiaires, des compétences des mentors et des contraintes opérationnelles du programme.

5. PROFIL RECHERCHÉ ET CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Le dispositif recherche des professionnels capables d'instaurer une relation de confiance, d'accompagner des jeunes avec bienveillance et de les orienter dans leur développement personnel et professionnel.

5.1. Profils recherchés

- Entrepreneurs et entrepreneures, managers, consultants, formateurs, coachs et professionnels de l'accompagnement ;



- Professionnels disposant d'une expérience pertinente en employabilité, insertion professionnelle, gestion d'équipe, développement des compétences ou accompagnement des jeunes ;
- Tout autre profil professionnel pouvant démontrer une capacité réelle à contribuer à la mission de mentorat.

5.2. Compétences et qualités attendues

- Écoute active, communication claire et capacité à créer une relation de confiance ;
- Capacité d'analyse, de conseil, d'orientation et de résolution de problèmes ;
- Aptitude à accompagner un jeune dans une démarche progressive de développement et d'insertion ;
- Posture professionnelle, bienveillance, disponibilité et respect de la confidentialité ;
- Connaissance du contexte socio-économique des territoires ciblés, constituant un atout.

5.3. Conditions d'éligibilité

- Être en mesure de s'engager sur la durée de la mission de mentorat ;
- Disposer d'un statut professionnel ou légal permettant l'exercice de l'activité et la contractualisation de la prestation, ainsi que l'émission d'une facture ou d'un justificatif conforme ;
- **Être disponible pour participer à la formation préalable** et aux activités de suivi prévues dans le cadre du dispositif ;
- Maîtriser l'arabe et le français ; la maîtrise de l'amazigh constitue un atout ;
- Une expérience préalable en mentorat ou en coaching est considérée comme un atout, sans constituer une condition obligatoire.

Aucun diplôme minimum n'est fixé dans le cadre du présent appel. La sélection reposera sur la pertinence du parcours, les compétences, la posture, la disponibilité et l'adéquation du profil avec les besoins du dispositif.

6. MISSIONS ET RESPONSABILITÉS DU MENTOR

Le mentor accompagne les jeunes avant leur intégration, pendant leur expérience en structure d'accueil et dans la préparation des prochaines étapes de leur insertion. Il agit comme un interlocuteur de proximité et un facilitateur, sans se substituer aux responsabilités du jeune, de la structure d'accueil ou de l'équipe TILILA.

6.1. Avant l'intégration en structure d'accueil

- Prendre contact avec le jeune et établir un premier échange permettant de comprendre son parcours, ses attentes et ses besoins ;
- Créer une relation de confiance et définir, avec le jeune, des objectifs d'accompagnement réalistes ;
- Identifier les points d'attention pouvant faciliter l'intégration dans la structure d'accueil.

6.2. Pendant l'expérience en structure d'accueil

- Assurer un suivi régulier de l'intégration et de l'évolution du jeune ;
- Accompagner le développement des compétences comportementales (« soft skills »), de la confiance en soi, de l'autonomie et des comportements professionnels ;
- Faciliter, lorsque nécessaire, la communication entre le jeune, la structure d'accueil et l'équipe TILILA ;
- Identifier de manière précoce les difficultés rencontrées et les risques de décrochage ou d'abandon des bénéficiaires, notamment ceux liés aux contraintes personnelles, familiales, sociales ou professionnelles, et contribuer à la recherche de solutions adaptées en coordination avec l'équipe TILILA ;
- Contribuer à la sensibilisation des structures d'accueil aux principes du travail décent, de l'inclusion et aux conditions favorisant une intégration professionnelle durable des jeunes.

6.3. Développement personnel et professionnel

- Aider le jeune à mieux identifier ses compétences, ses points forts et ses axes de progression ;
- Encourager la motivation, l'autonomie et la capacité à prendre des initiatives ;
- Orienter le jeune vers des ressources, opportunités ou interlocuteurs pertinents lorsque cela est nécessaire.

6.4. Préparation à l'insertion

- Faire le bilan du parcours et des acquis développés ;
- Aider le jeune à valoriser son expérience et ses compétences ;
- Contribuer à la préparation des prochaines étapes du parcours professionnel.

7. MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT, DE COORDINATION ET DE SUIVI

Chaque mentor accompagnera un groupe de 8 à 10 jeunes bénéficiaires sur une période de six mois, dans le cadre d'un volume global de 40 heures mensuelles. Ce volume sera réparti entre les différentes activités de mentorat, notamment les échanges individuels, le suivi des bénéficiaires, les visites en entreprise et la coordination avec l'équipe TILILA. Les modalités pratiques d'organisation et de répartition des interventions seront définies en concertation avec les mentors sélectionnés, en tenant compte des besoins des jeunes et des exigences du programme.



La période de six mois couvre les différentes étapes du parcours : la préparation des jeunes et leur mise en relation avec les structures d'accueil, les quatre mois de formation pratique en entreprise, puis l'accompagnement vers les prochaines étapes de leur insertion socio-professionnelle.

Modalité	Cadre prévu
Durée	6 mois par mentor
Portefeuille	Environ 8 à 10 jeunes par mentor
Volume mensuel	40 heures globales par mois et par mentor, réparties entre les jeunes suivis et les activités associées
Coordination	Échanges réguliers avec l'équipe TILILA
Structures d'accueil	10 rencontres de sensibilisation par mentor
Outils de suivi	Utilisation des outils et supports définis par l'équipe TILILA

7.1. Coordination, suivi et remontée d'alertes

- Assurer la traçabilité des échanges et des activités de mentorat ;
- Suivre la progression des jeunes et les difficultés rencontrées ;
- Remonter sans délai à l'équipe TILILA les alertes nécessitant une intervention ;
- Documenter les échanges avec les structures d'accueil, notamment les rencontres de sensibilisation ;
- Contribuer aux bilans périodiques et à la capitalisation du dispositif.

Les outils de reporting, les modalités de transmission et les échéances associées seront présentés lors de la formation préalable et de l'intégration des mentors dans le dispositif.

8. FORMATION PRÉALABLE DES MENTORS

Tous les mentors retenus devront participer à une formation préalable de 30 heures réparties sur cinq jours. Cette formation vise à harmoniser les pratiques d'accompagnement, à renforcer les compétences des mentors et à les familiariser avec les outils et approches mobilisés dans le cadre du programme.

Axe de formation	Contenus indicatifs
Mentorat et accompagnement	Posture du mentor, rôle et responsabilités, création de la relation de confiance, écoute active, techniques de mentorat, accompagnement individualisé, suivi et gestion des difficultés.
Outils numériques et reporting	Outils numériques utiles au mentorat, outils mobilisés par TILILA, communication digitale et outils de suivi/reporting.
Genre, égalité, diversité et inclusion	Approche genre, égalité, diversité et inclusion, prévention des biais et discriminations, prise en compte des différentes vulnérabilités.
Soft skills et développement professionnel	Communication, confiance en soi, motivation, autonomie, employabilité, résolution de problèmes, développement professionnel et préparation à l'insertion.

La participation intégrale à la formation préalable constitue une condition de mobilisation effective des mentors sélectionnés.

À l'issue de cette formation de cinq jours (30 heures), une attestation de participation sera délivrée par Enactus Morocco aux mentors ayant suivi l'intégralité du parcours de formation.

9. LIVRABLES, SUIVI ET INDICATEURS

Dans le cadre de leur mission, les mentors contribuent au suivi documenté des bénéficiaires et à la remontée régulière des informations nécessaires au pilotage du dispositif. Les supports et formats de reporting seront mis à disposition par l'équipe TILILA.

- Traces de suivi des jeunes accompagnés et des échanges individuels réalisés ;
- Éléments de suivi de la progression, des acquis et des difficultés rencontrées par les bénéficiaires ;
- Alertes et remontées d'informations relatives aux risques de décrochage ou aux situations nécessitant une intervention ;



- Comptes rendus ou éléments de traçabilité des rencontres de sensibilisation avec les structures d'accueil ;
- Contribution aux bilans périodiques et au bilan de fin de mission.

Indicateur	Cible / cadre	Moyen de vérification
Mentors mobilisés	12 mentors titulaires ; liste de réserve de 5 mentors	Décision / liste de sélection
Jeunes accompagnés	100 bénéficiaires au niveau du dispositif ; portefeuille indicatif de 8 à 10 jeunes par mentor	Outils de suivi des bénéficiaires
Durée de l'accompagnement	6 mois par mentor	Calendrier et traces de suivi
Volume d'intervention	40 heures globales par mois et par mentor	Suivi des activités / reporting
Formation préalable	30 heures réparties sur 5 jours ; attestation pour les mentors ayant suivi l'intégralité du parcours	Feuilles de présence / attestations
Représentation féminine	Au moins 40 % des mentors sélectionnés	Liste finale des mentors
Sensibilisation des structures	10 rencontres par mentor	Comptes rendus / fiches de rencontre

10. PROCESSUS ET CRITÈRES DE SÉLECTION

10.1. Processus de recrutement

1. Lancement de l'appel à candidature et ouverture du formulaire ;
2. Réception des candidatures et vérification des informations fournies ;
3. Présélection des candidatures selon les critères d'éligibilité et les besoins du dispositif ;
4. Entretiens avec les candidats présélectionnés ;
5. Sélection finale de 12 mentors, dont au moins 40 % de femmes, et constitution d'une liste de réserve de cinq mentors supplémentaires;
6. Participation obligatoire à la formation préalable ;
7. Mobilisation progressive des mentors auprès des jeunes bénéficiaires, selon le calendrier d'intégration.

10.2. Comité de sélection

La sélection sera réalisée par un comité composé de représentants techniques des partenaires du programme et de deux experts externes en mentorat. Le comité appréciera les candidatures au regard des critères définis dans le présent TDR et des besoins opérationnels du dispositif.

10.3. Critères de sélection

- Pertinence du parcours professionnel au regard des objectifs du mentorat ;
- Capacité à accompagner, écouter, conseiller et orienter des jeunes ;
- Qualité de la posture relationnelle et capacité à instaurer un climat de confiance ;
- Compréhension des enjeux d'employabilité, d'insertion et de travail décent ;
- Motivation et disponibilité pour assurer la mission ;
- Aptitude à travailler en coordination avec l'équipe TILILA et les structures d'accueil ;
- Maîtrise de l'arabe et du français ; l'amazigh constitue un atout ;
- Adéquation avec les besoins et la diversité des profils des jeunes bénéficiaires.

11. DURÉE, LIEU ET CALENDRIER PRÉVISIONNEL

11.1. Durée et lieu

La mission de mentorat s'étend sur une période de six mois. Elle couvre la préparation des jeunes, leur expérience pratique de quatre mois au sein des structures d'accueil et leur accompagnement vers les prochaines étapes de leur insertion professionnelle. Les interventions auront lieu dans la région de Marrakech-Safi, notamment dans les provinces d'Al Haouz et de Chichaoua, en fonction des lieux d'affectation des bénéficiaires et des structures d'accueil.

Les bénéficiaires du programme sont principalement issus des provinces d'Al Haouz et de Chichaoua. Les parcours de formation en situation de travail (OTJ) pourront toutefois être organisés auprès de structures d'accueil implantées dans l'ensemble de la région Marrakech-Safi. Les mentors interviendront en fonction de l'affectation géographique des jeunes accompagnés.

11.2. Calendrier prévisionnel

Étape	Échéance prévisionnelle
Lancement de l'appel à candidatures	4 novembre 2026
Réception des candidatures	Du 4 au 17 novembre 2026
Clôture des candidatures	17 novembre 2026 à 23h59
Présélection	18 novembre 2026
Convocation aux entretiens	18 novembre 2026
Entretiens	Du 19 au 21 novembre 2026
Sélection finale, notification et confirmation	23 novembre 2026
Formation préalable des mentors	À partir de la dernière semaine de novembre 2026

Toute personne soumettant sa candidature doit être disponible pour participer à l'intégralité de la formation préalable destinée aux mentors

Principe de déploiement : la mobilisation des mentors se fera progressivement en fonction du calendrier d'intégration des jeunes en structure d'accueil et des besoins opérationnels du programme.

12. CONDITIONS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES

La mission de mentorat fera l'objet d'une compensation financière. Les conditions contractuelles ainsi que les modalités de paiement seront précisées et discutées avec les candidats présélectionnés, avant leur engagement définitif, conformément aux procédures administratives et financières du programme TILILA.

- Le mentor devra être en mesure de produire une facture ou un justificatif conforme correspondant à la prestation réalisée.
- Les éventuelles pièces administratives requises seront communiquées aux candidats retenus.
- Les modalités relatives aux déplacements et aux éventuels frais associés seront précisées aux candidats présélectionnés avant leur engagement définitif.

13. SUPERVISION ET COORDINATION

La mission sera réalisée sous la supervision de l'équipe TILILA / Enactus Morocco, en coordination avec les partenaires concernés. L'équipe TILILA assurera notamment :

- La présentation du dispositif, des outils de suivi et des modalités de reporting ;
- L'affectation des jeunes aux mentors en tenant compte des profils et des besoins ;
- La coordination des interventions avec les structures d'accueil ;
- Le suivi de l'avancement de la mission, la réception des remontées d'informations et le traitement des alertes ;
- La validation des bilans et des éléments de capitalisation du dispositif.

Les mentors devront maintenir des échanges réguliers avec l'équipe TILILA selon un calendrier de coordination défini conjointement. Les modalités pratiques de collaboration seront précisées lors de la formation et de l'intégration des mentors.

14. ÉTHIQUE, CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES BÉNÉFICIAIRES

Les mentors s'engagent à adopter une posture professionnelle, respectueuse et non discriminatoire dans l'ensemble de leurs interactions avec les jeunes, les structures d'accueil et l'équipe TILILA.

- Respecter la dignité, l'intégrité et la confidentialité des bénéficiaires ;
- Ne pas établir de relation ou de comportement susceptible de créer une situation d'emprise, de discrimination ou de conflit d'intérêts ;
- Utiliser les informations concernant les jeunes uniquement dans le cadre de la mission ;
- Signaler sans délai à l'équipe TILILA toute situation sensible ou tout risque nécessitant une intervention ;
- Respecter les règles et procédures communiquées par Enactus Morocco dans le cadre du programme.

15. MODALITÉS DE CANDIDATURE

Les personnes intéressées sont invitées à soumettre leur candidature via le formulaire dédié à l'appel à candidature. La candidature doit permettre à l'équipe TILILA d'apprécier le parcours, les compétences, la motivation, la disponibilité et l'adéquation du profil avec les besoins du dispositif.



Pièces et informations à fournir

- Formulaire de candidature dûment renseigné ;
- Curriculum vitae (CV) à jour, à joindre au formulaire ;
- Informations relatives au statut professionnel ou légal permettant la contractualisation de la prestation ;
- Informations complémentaires demandées dans le formulaire de candidature.

La présentation du formulaire de candidature rappellera que les mentors retenus suivront une formation préalable de cinq jours (30 heures) et qu'une attestation de participation sera délivrée par Enactus Morocco aux personnes ayant suivi l'intégralité du parcours.

Les candidatures reçues après la date de clôture pourront ne pas être prises en compte, sauf décision contraire de l'équipe TILILA.

16. DISPOSITIONS FINALES

La sélection des mentors relève du comité de sélection et de l'équipe TILILA / Enactus Morocco, sur la base des critères définis dans le présent TDR, des besoins du programme et de la complémentarité des profils retenus.

La participation à la formation préalable et l'adhésion aux principes de fonctionnement, de coordination, de confidentialité et de protection des bénéficiaires constituent des éléments essentiels à la mobilisation des mentors.

Le présent TDR constitue le cadre de référence du recrutement et de la mobilisation des mentors. Les modalités opérationnelles pouvant évoluer en fonction de la mise en œuvre du programme seront précisées par l'équipe TILILA.

17. ACCÈS AU FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Les personnes intéressées sont invitées à soumettre leur candidature en ligne en utilisant le lien ci-dessous ou en scannant le code QR.

Lien d'accès au formulaire de candidature :

[CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER AU FORMULAIRE]

Ou scannez le code QR ci-dessous pour accéder directement au formulaire de candidature.